



Rapport des juges principaux

Nom de l'hippodrome	Rideau Carleton	Ottawa			
Date	Dimanche le 26 août 2018	Heure de départ	18 h 30		
Conditions météorologiques	Courses 1 à 14 : Dégagé [Temp : 23 °C]				
État de la piste	Courses 1 à 14 : Rapide (Variante 0 s.)				
Nombre de courses	14	Nombre de course de qualification	1 BF	Nombre total d'inscriptions	111/112
Paris mutuels	\$224,634				
Contact Vétérinaire	Réunion de paddock	Réunion d'entretien de piste	Visite de l'enquêteur	Rapport du juge principal sortant	

Juge principal	Juge associé	Juge associé
Weber, Michael	Coles, Sharla	Frenette, Ben

Rapport sur les courses de la journée :

(Accidents, réclamations, amendes et/ou suspensions, objections et/ou disqualifications, remboursements et tout autre incident pertinent)...

Bureau:

- Tom Miller est présent ce soir.
- Le conducteur Patrick Shepherd a été trouvé coupable pour n'avoir pas respecté la règle 6.02 (b) de la CAJO (usage de langage trivial et offenseur) et la règle 6.17 (c & d) (insulte, langage offensif ou comportement inapproprié) après la Course 1 au Rideau Carleton le 29 juillet et a reçu une sanction pécuniaire de \$500 (SB 50922).
- Le conducteur Stephane Pouliot a été averti en lien avec la règle 6.02 (b) de la CAJO (langage trivial) par rapport à l'incident passé après l'incident d'après la Course 1 au Rideau Carleton, le 29 juillet.
- Cara Johnston et Crystal Johnston étaient présentes dans le bureau des juges afin de faire part de leur version des événements passés au paddock le 16 août 2018.
- Transfert d'entraîneur approuvé pour E R RHONDA (6JB19) de Guy Gagnon à

Daniel Martin.

Courses :

- Gaetan Hebert est exempté d'une course.
 - Per Henriksen est exempté des deux courses.
1. Le conducteur du #3 ILL STAY HERE, Trevor Henry, a été averti en lien avec la règle 22.19 de la CAJO (pieds en dehors des étriers). Rien à signaler.
 2. Enquête pour les chevaux ayant fait des bris avant le départ. Le #1 SMART PICK, le #2 DAYLON PHANTOM et le #5 JAMMIN JACK en lien avec la règle 22.27 (bris d'allure), aucune infraction. Rien à signaler.
Vidéo : <https://youtu.be/-xo1pApsOYk>
 3. Enquête pour le #3 UNCLE BEN N (Jacques Beaudoin) en lien avec la règle 22.03 de la CAJO (bon départ) ; le #3 a fait un bris avant le départ, n'a pas eu d'équipement brisé, était à l'intérieur du poteau de remboursement et a reçu un bon départ. Rien à signaler.
 4. Le conducteur du #5 PERFETTO, Trevor Henry, a été trouvé coupable pour n'avoir pas respecté la règle 22.19 de la CAJO (les pieds en dehors des étriers) et a reçu une sanction pécuniaire de \$300 (2^{ème} infraction à la règle dans les six derniers mois). Rien à signaler.
 5. Rien à signaler.
 6. Le conducteur du #8 SENIOR MARKET, Jean-Bernard Renaud, a été averti en lien avec sa stimulation dans la dernière ligne droite par rapport à la règle 22.23.03 (a) de la CAJO (main au-dessus la tête). Rien à signaler.
 7. Enquête pour le #5 T BARRR (Michael Saftic) en lien avec la règle 18.08.02 de la CAJO (quitter la course) après le poteau du ¾ mille ; le #5 a heurté trois poteaux consécutifs mais n'a pas quitté la course, aucune infraction. Rien à signaler.
Vidéo : <https://youtu.be/gshDSlqqAe4>
 8. Rien à signaler.
 9. Rien à signaler.
 10. Rien à signaler.
 11. Enquête pour le #1 ADAMNCAM parce que le conducteur, Normand Beaudoin, avait signalé l'équipement brisé avant le départ, sur la vidéo, il était impossible de constater que l'équipement était brisé avant le départ ; le #1a été inscrit dans la statistique avec l'équipement brisé (pneu à plat). Rien à signaler.
Vidéo : <https://youtu.be/UeJfXwVgAsQ>
 12. Rien à signaler.
 13. Rien à signaler.
 14. Le conducteur du #9 TOPVILLE CHROME, Rodney LaFromboise, a été averti en lien avec sa stimulation dans la dernière ligne droite par rapport à la règle 22.23.03 (a) de la CAJO (main au-dessus la tête). Nouvel alcootest. Rien à

signaler.

Réclamations :

- 9 - le #5 JANN AND DEAN (1 réclamation) pour 12 000 \$ par 9096-9205 Quebec & Pierre Mineault (Stephane Pouliot - entraîneur).
- 11 – le #3 MICHELLES DEUCE (2 réclamations) pour 10 000 \$ pour Copley Stables (Jamie Copley - entraîneur).